

## **Domaine communal - Extension du camping de Chalezeule - Acquisition de terrain aux Consorts BILLARD**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Divers propriétaires ont été contactés afin de leur demander la cession à la Ville de leurs terrains jouxtant le terrain communal du camping à Chalezeule.

Les héritiers de M. BILLARD Jean ont donné leur accord pour céder à la Ville leur propriété cadastrée section AD n° 10 sur la commune de Chalezeule, pour une surface de 62 a 68. Ils percevront une indemnité de 19 000 F fixée par l'Administration des Domaines.

Me Bernard PHILIPPE, Notaire, interviendra à l'acte pour le compte des Consorts BILLARD.

La dépense sera imputée sur le chapitre 922.210.76090.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.